



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2017 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/développement social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Isabelle SCHANCK, Commandante du PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30 et la suspend afin d'ouvrir la séance extraordinaire du Programme triennal d'immobilisation.

À 18 h 45, la séance est réouverte.

CA17 14 0276

Rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

10.02 1171766008

Les élus à tour de rôle commentent le rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement.

CA17 14 0277

Décréter que le texte du rapport du maire de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de décréter, que le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, relativement à l'arrondissement, soit publié dans un journal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

10.03 1171766009

CA17 14 0278

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 14 0279

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017, à 18 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA17 14 0280**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 juillet 2017, à 9 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 juillet 2017, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne l'ouverture du parc Frédéric-Bach qui est un ancien dépôt et qui a maintenant une toute autre vocation.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne que le 7 septembre prochain, de 16 h à 19 h se tiendra, au parc Sandro-Pertini, l'événement « Lumière sur le loisir culturel », et il invite les citoyens à y participer. Il informe également les citoyens de la tenue de l'inauguration d'une murale au parc St-Damase. Finalement, il invite les citoyens à être prudents en cette période de la rentrée scolaire.

Le conseiller Frantz Benjamin souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les élèves, enseignants et personnel de soutien. Il souligne le document produit par VSMS qui est un portrait des ressources en matière scolaire et qui répertorie toutes les activités offertes. Il informe également les citoyens que le 9 septembre prochain, le CSRG tiendra la Fête des retrouvailles. Il invite, le 13 septembre prochain, les citoyens à une étude publique tenue par la Commission de la présidence du conseil sur le rapport de l'Ombudsman intitulé « Le pouvoir de changer les choses ». Finalement, il invite les citoyens, le 22 septembre prochain à la Fête des aînés du quartier Saint-Michel organisée par Rendez-vous 50 et + qui aura lieu à la Tohu.

À 19 h 55, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège.

La conseillère Mary Deros souligne plusieurs événements qui se sont tenus durant les mois d'août et septembre, dont, entre autres, le 50^e anniversaire de l'organisme PEYO qui s'implique activement auprès des jeunes. Elle indique qu'elle a eu une demande pour installer un terrain de soccer au parc Jarry. Elle remercie tous ceux qui ont participé aux activités de la place de la Gare Jean-Talon. Elle termine en remerciant l'équipe de Hors les murs pour sa programmation.

À 19 h 57, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

La conseillère Elsie Lefebvre souligne la retraite de deux grands de Villeray, soit la Taverne Jarry et le Chapelier De Castelnau et elle remercie le café Ferlucci qui a agrandi et qui a gardé le cachet du local du chapelier. Elle remercie également Hors les murs. Elle informe les citoyens, que la fin de semaine prochaine se tiendra la Fête des ruelles vertes et elle ajoute également qu'en cette rentrée scolaire il faut être prudent. Elle informe les citoyens que les travaux de la rue Jarry sont presque terminés et que le tout se fait dans les délais prévus. Aussi, elle souligne le programme de couches lavables qu'elle finance personnellement, dans le cadre du « zéro déchet », elle ajoute qu'elle travaille avec les cafés du quartier et les éco-quartiers pour éliminer les gobelets blancs et elle invite les citoyens à participer au sondage à cette fin.

10.07 - Période de questions du public

À 20 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Dolores Boisvert	Relocalisation des organismes du Centre Lajeunesse
Béatrice Calmel	Aménagement de l'avenue Querbes / Esplanade du Centre de loisirs
Shamsur Rahman	Problème de logement mal géré / insalubre
André Trépanier	Logement insalubre
Nadia Verrucci	Contrôle animalier
Nancy Leclerc	Contrôle animalier
Jean-Marie Bergeron	Travaux – Coopérative La Scala
Natalia Yanchak	Contrôle animalier
Dominic Rioual	Travaux sur l'avenue d'Outremont
Marie Lalonde	Manque de locaux adéquats à des prix raisonnables

À 20 h 59, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Maurice Beaulieu	Projet de l'ancien site de Taxi Diamond
------------------	---

À 21 h, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

À 21 h

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Jean-Paul Bassellier	Stationnement sur les rues avoisinantes
Gabriel Roy	Pétition pour la création d'un parc à chiens au parc Nicolas-Tillemont
Guénaël Charrier	Taxi Diamond
Yao Klousseh	Vignettes de stationnement

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 40.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 40, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA17 14 0281**Proclamation de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 2017.**

CONSIDÉRANT qu'une personne sur sept de plus de quinze ans ne peut communiquer ni par la lecture et ni par l'écriture;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 860 millions d'adultes analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que sur ce nombre, 500 millions sont des femmes;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation;

CONSIDÉRANT qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit de l'homme il y a plus de 50 ans, dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 8 septembre 2017, Journée internationale de l'Alphabétisation sous le thème : « L'alphabétisations dans un monde numérique »;

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage aussi à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'Alphabétisation et l'Éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA17 14 0282**Proclamation de la Journée internationale de la Paix, le 21 septembre 2017.**

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2001, le 21 septembre a été désigné comme étant la Journée Internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que cette journée serait observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle les peuples de toutes les nations seraient invités à cesser les hostilités;

CONSIDÉRANT que depuis le 11 septembre 2001, des actes de terrorisme se multiplient dans le monde entier;

CONSIDÉRANT qu'aucun peuple de la terre n'est à l'abri de ces actes;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 21 septembre 2017, Journée internationale de la Paix, sous le thème : « Ensemble pour la paix : Respect, dignité et sécurité pour tous », et d'inviter les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à allumer une chandelle le 21 septembre prochain afin de dire non à toutes les formes de violence et oui à la paix.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA17 14 0283**Proclamation de la Journée mondiale des sourds, le 24 septembre 2017.**

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 24 septembre 2017, Journée mondiale des sourds;

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA17 14 0284**Proclamation de la semaine de sensibilisation à la faim, du 18 au 22 septembre 2017.**

ATTENDU qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

ATTENDU que la nécessité d'avoir des programmes alimentaires d'urgence complets et coordonnés est une responsabilité cruciale qui incombe à notre communauté;

ATTENDU qu'il nous incombe, à nous les citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'en découvrir davantage au sujet de la faim et de faire notre part pour la réduire;

ATTENDU que Banques alimentaires Canada, ses associations provinciales membres et les banques alimentaires de partout au pays demandent aux Canadiens de « Aidez à soulager la faim » afin de contribuer à régler ce problème dans notre pays;

ATTENDU que près de 900 000 personnes au pays ont eu recours à des banques alimentaires au cours du dernier mois;

ATTENDU que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, grâce à sa méthode tout à fait unique de fournir des denrées alimentaires d'urgence, répond effectivement aux besoins des enfants, des jeunes et des familles qui ont faim dans notre communauté;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la semaine du 18 au 22 septembre 2017, Semaine de sensibilisation à la faim;

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.04

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0285

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 400 \$ pour l'année 2017, à la Maison d'Haïti, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir avec la Maison d'Haïti pour le projet 100 % filles qui s'inscrit dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, pour l'année 2017 », dont copie est jointe au dossier de la présente résolution;
2. d'accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 5 400 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177644009

CA17 14 0286

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet C-Vert 2017-2018 et octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à cette fin, à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir avec la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet C-Vert, et ce, pour une période de dix mois, débutant le 15 septembre 2017 et se terminant le 31 juillet 2018, dont une copie est jointe au dossier;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, Cité des arts du cirque, une contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177644011

CA17 14 0287

Octroyer un contrat aux trois plus bas soumissionnaires conformes, soit Sciage Montréal inc. au montant de 57 487,50 \$, taxes incluses, Service Routier Maximum inc. au montant de 114 975 \$, taxes incluses, Neigexpert au montant de 66 685,50 \$, taxes incluses, pour la location de quatre remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018 et autoriser une dépense approximative de 239 148 \$, taxes incluses - appel d'offres public 17-16202 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux trois plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit Sciage Montréal inc. au montant de 57 487,50 \$, taxes incluses, Service routier Maximum inc. au montant de 114 975 \$, taxes incluses, Neigexpert ltée. au montant de 66 685,50 \$, taxes incluses, pour la location de quatre remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour la saison hivernale 2017-2018 (1er novembre 2017 au 30 avril 2018), conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16202, pour une dépense totale maximale de 239 148 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174969002

CA17 14 0288

Octroyer un contrat à Service de peinture Éric inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 53 649,63 \$, taxes incluses, pour le nettoyage et la peinture des bornes d'incendie de l'arrondissement - appel d'offres sur invitation 17-16289 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Service de peinture Éric inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission soit au montant de 53 649,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage et de peinture des bornes d'incendie sur l'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension - appel d'offres public 17-16289;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement;

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177773002

CA17 14 0289

Octroyer un contrat à Les Toitures Techni Toit inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du bassin A de la toiture des bureaux et garage de voirie Saint-Michel au 3699, rue Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 194 217,15 \$, taxes et contingences incluses et voter des incidences de 11 497,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-17-09 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Toitures Technitoit inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la membrane du bassin A de la toiture des bureaux et garage Saint-Michel, aux montants de sa soumission, soit au montant total de 194 217,15 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-17-09;
2. d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les frais incidents, le cas échéant;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1171321006

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0290

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public TP-17-01 pour des travaux de réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public TP-17-01 pour des travaux de réfection de coupes et la réparation de sections de pavage sur diverses rues de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177773001

CA17 14 0291

Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du terrain multisports au parc Ovila-Légaré, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 357 917,18 \$, taxes incluses et voter des incidences de 14 500 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-17-05 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement du terrain multisports, au parc Ovila-Légaré, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 357 917,18 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public préparés pour ce contrat et de voter des incidences de 14 500 \$, taxes incluses – appel d'offres PARCS-17-05 (3 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1174465006

CA17 14 0292

Octroyer un contrat à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction des trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement (secteur Est) au montant de 1 972 327,87 \$, taxes et contingences incluses et autoriser une dépense de 94 169,84 \$, taxes incluses pour les incidences - appel d'offres public PRR-17-11 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 2 066 497,72 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences pour l'exécution de travaux de planage et de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du *programme complémentaire de planage et revêtement local 2017*, financé par les services corporatifs;
2. d'octroyer à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 1 972 327,87 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres préparé pour ce contrat - appel d'offres public PRR-17-11;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1171124006

CA17 14 0293

Octroyer un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction des trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement (secteur ouest) au montant de 1 719 476,79 \$, incluant les taxes et les contingences et autoriser une dépense de 80 584,30 \$, taxes incluses, pour les incidences - appel d'offres public PRR-17-12 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 800 061,10 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences pour l'exécution de travaux de planage et de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du *programme complémentaire de planage et revêtement local 2017*, financé par les services corporatifs;
2. d'octroyer à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 1 719 476,79 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres préparé pour ce contrat - appel d'offres public PRR-17-12;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1171124007

CA17 14 0294

Octroyer un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux de la chaussée et reconstruction des trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement au montant de 1 195 536,32 \$, taxes et contingences incluses et autoriser une dépense de 60 866,09 \$, taxes incluses, pour les incidences - appel d'offres public PRR-17-05 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 256 402,41 \$ incluant les taxes, les contingences et les incidences pour l'exécution de travaux de planage et de revêtement bitumineux et reconstruction des trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du *programme de réfection du réseau routier local 2017*, financé par les services corporatifs;
2. d'accorder à Les constructions et pavage Jeskar inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 1 195 536,32 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat (appel d'offres public PRR-17-05);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1171124005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0295

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2017 et du 1^{er} au 31 juillet 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2017 et du 1^{er} au 31 juillet 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171309012

CA17 14 0296

Autoriser le versement d'une contribution financière de 8 000 \$ à 17 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ à la FADOQ, 500 \$ à Voisins en action, 500 \$ au Patro le Prevost, 500 \$ à CDC solidarités Villeray, 500 \$ à l'Association coopérative d'économie familiale du Nord de Montréal; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à la CDC solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ à Ali et les Princes de la rue, 400 \$ au Club de l'âge d'or Aurora, 400 \$ à la Société d'entraide des femmes helléniques, 500 \$ à l'Association des chiliens du Québec, 500 \$ à Ressource action-alimentation Parc-Extension, 300 \$ à Solidarité Canada Bengladesh; DISTRICT DE VILLERAY : 1 500 \$ au Patro Le Prévost, 500 \$ au Quasar quatuor de saxophones, 500 \$ à Espace projet, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 8 000 \$ à 17 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE—ARRONDISSEMENT
MONTANT : 2 500 \$**

- 500 \$** à la FADOQ—Région île de Montréal—121265
- 500 \$** à Voisins en action—275458
- 500 \$** au Patro le Prevost—104687
- 500 \$** à CDC Solidarités Villeray (pour le Comité de Rapprochement interculturel de Villeray)—377910
- 500 \$** à l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) du Nord de Montréal—143832

**FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT : 500 \$**

- 500 \$** à la CDC Solidarités Villeray—377910

PARC-EXTENSION
MONTANT : 2 500 \$

- 400 \$ à Ali et les Princes de la Rue—154643
- 400 \$ au Club de l'âge d'or Aurora—132472
- 400 \$ à la Société d'entraide des Femmes Helléniques—142946
- 500 \$ à l'Association des Chiliens du Québec (ACHQ)—157933
- 500 \$ à Ressource Action-Alimentation Parc Extension—129237
- 300 \$ à Solidarité Canada Bangladesh—233387

VILLERAY
MONTANT : 2 500 \$

- 500 \$ à Le Patro Le Prevost—104687
- 500 \$ à Le Patro Le Prevost—104687
- 500 \$ à Le Patro Le Prevost—104687
- 500 \$ au Quasar Quatuor de Saxophones—129736
- 500 \$ à Espace Projet—278227

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1176251002

CA17 14 0297

Autoriser une dépense de 372 854,73 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'ingénierie ayant pour objet la conception de saillies de trottoir, conformément à l'entente-cadre 1197493 intervenue entre la Ville et la firme Axor experts-conseils inc.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 372 854,73 \$, taxes incluses, pour la conception de saillies de trottoir, conformément à l'entente-cadre numéro 1197493 intervenue entre la Ville et Axor experts-conseils (CG17 0094 - 30 mars 2017);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1171124004

CA17 14 0298

Autoriser la Direction du développement du territoire à installer des panneaux d'arrêt toutes directions à cinq (5) carrefours de l'arrondissement, dans le district de Villeray, et autoriser une affectation maximale de 5 000 \$, taxes incluses, à même le surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour la fabrication et l'installation des panneaux.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser la pose de panneaux d'arrêt toutes directions aux carrefours suivants :

District de Villeray :

De Chateaubriand et Gounod
 De Chateaubriand et Mistral
 Saint-André et Everett
 Foucher et Mistral
 Mistral et Boyer

2. d'autoriser une affectation maximale de 5 000 \$, taxes incluses, à même le surplus de gestion affecté-divers de l'arrondissement, pour la fabrication et l'installation des panneaux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1171766011

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0299

Adopter le Règlement 01-283-98 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à créer les zones 0671 et 0672 à même les zones 0261 et 0295 ainsi qu'à réviser les usages autorisés sur l'avenue Beaumont entre la rue Jeanne-Mance et le boulevard de l'Acadie.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement 01-283-98 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à créer les zones 0671 et 0672 à même les zones 0261 et 0295 ainsi qu'à réviser les usages autorisés sur l'avenue Beaumont entre la rue Jeanne-Mance et le boulevard de l'Acadie a été donné le 4 juillet 2017 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-98 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance extraordinaire du 27 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 4 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-98 modifiant le règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de créer les zones 0671 et 0672 à même les zones 0261 et 0295 ainsi qu'afin de réviser les usages autorisés sur l'avenue Beaumont entre la rue Jeanne-Mance et le boulevard de l'Acadie.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1175898012

CA17 14 0300

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de modifier les cartes de l'annexe A pour agrandir les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1176495013

CA17 14 0301

Donner un avis de motion et présenter le Règlement RCA17-14004 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018) ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA17-14004 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018) ».

40.03 1171803003

CA17 14 0302

Donner un avis de motion et présenter le Règlement intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du local situé au 2516 L.-O.-David (RCA17-14003) ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du local situé au 2516 L.-O.-David (RCA17-14003) ».

40.04 1171010030

CA17 14 0303

Adopter le second projet de résolution PP17-14011 visant une demande d'autorisation pour permettre l'ajout d'un cinquième logement au 7009, rue Sagard en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2017.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 juillet 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 24 août 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal de Saint-Michel du 16 août 2017;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2017;
2. d'adopter le second projet de résolution PP17-14011 pour permettre l'ajout d'un cinquième logement au 7009, rue Sagard en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), aux conditions suivantes :
 - que la demande déroge aux articles 561 et 634 du Règlement de zonage 01-283 qui ont trait au nombre de cases de stationnement requis et aux dispositions sur les droits acquis qui n'autorise pas l'ajout d'un logement dans un bâtiment dont le nombre de logements existants est supérieur à celui autorisé dans la zone;
 - que le logement au sous-sol devra être conforme à la réglementation municipale sauf en ce qui a trait aux articles 561 et 634 du Règlement de zonage 01-283.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1171010014

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0304

Adopter la résolution PP17-14012 visant une demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de 10 logements sur la propriété située aux 7519-7521, rue Boyer en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14012 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 juillet 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance extraordinaire du 27 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 4 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 25, 119, 576 à 586, 590 et 602 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet de permettre la démolition du bâtiment situé aux 7519-7521, rue Boyer et la construction, sur ce site, d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et de moins de 12 mètres de hauteur, comptant 10 logements aux conditions suivantes :

- que la démolition du bâtiment ait lieu suite au dépôt de la demande de permis de construction;
- que les murs latéraux soient recouverts de la même brique constituant majoritairement la façade du bâtiment;
- que des supports pour vélos soient installés en cour arrière.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1171010015

CA17 14 0305

Adopter la résolution PP17-14013 visant l'usage « centre d'activités physiques » de la catégorie C.2, au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment situé aux 3331 à 3333, rue Bélanger, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14013 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 juillet 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir édition du 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance extraordinaire du 27 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 4 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un centre d'activités physiques au rez-de-chaussée et sous-sol du bâtiment situé aux 3331-3333, rue Bélanger;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1171385021

CA17 14 0306

Adopter le premier projet de résolution PP17-14014, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues aux articles 22, 24, 25, 87, 119, 160, 162, 167 et 538 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), à l'effet de permettre l'agrandissement, à des fins commerciales et résidentielles, du bâtiment situé au 7474 à 7480, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 24, 25, 87, 119, 160, 162, 167 et 538 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment existant situé au 7474 à 7480 de la rue Saint-Hubert malgré les dispositions relatives aux dépassements autorisés, à la hauteur maximale en étages et en mètres régie par les règles d'insertion, au pourcentage maximal d'ouvertures en façade, aux usages autorisés au 3^e étage et au même niveau qu'un usage de la famille résidentielle ainsi qu'au nombre de quai de chargement à fournir. La Direction du développement du territoire recommande d'assujettir l'autorisation aux conditions suivantes :
 - la hauteur maximale du bâtiment, incluant la construction hors toit, est de 13,6 mètres;
 - la densité maximale est de 3,5;
 - la superficie maximale d'ouvertures, pour la façade principale, est de 60 %;
 - le nombre maximal de logements pour le bâtiment est de 9 et tous les logements doivent être aménagés sur 2 niveaux;
 - un espace dédié à la gestion des matières résiduelles, d'une superficie minimale de 15 m², devra être aménagé au sous-sol ou au rez-de-chaussée de l'immeuble;
 - au 3^e étage, une superficie de plancher maximale de 250 m² pourra être occupée par un usage de bureau;
 - au moins 20 % de la superficie de la toiture du 3^e étage devra faire l'objet d'aménagements paysagers en bacs ou en pleine terre;
 - aucun équipement mécanique ne pourra être installé sur la construction hors toit.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1175898015

CA17 14 0307

Adopter le premier projet de résolution PP17-14015 visant une demande d'autorisation pour permettre les commerces d'entreposage, les commerces de location de véhicules routiers et les entreprises œuvrant dans les domaines des arts et du cinéma dans le bâtiment situé au 3637, boulevard Crémazie Est, d'autoriser l'installation d'enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres et de permettre l'entreposage de véhicules routiers sous l'autoroute Métropolitaine pour les fins d'un commerce de location de véhicules routiers en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119, 154, 456 et 461 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre, en plus des usages actuellement autorisés, l'occupation du bâtiment situé au 3637, boulevard Crémazie Est aux fins suivantes :
 - commerce de ventes d'articles de déménagement;
 - commerce de location de véhicules routiers;
 - commerce d'entreposage;
 - la vente et la location de costumes et d'accessoires pour films et spectacles;

- studios de musique;
 - salles de réception;
 - salles de réunion.
2. d'autoriser l'installation d'une enseigne à plus de 16 mètres de hauteur et l'entreposage de véhicule routiers sous l'autoroute Métropolitaine aux conditions suivantes :
- que des espaces sous l'autoroute Métropolitaine soient loués pour permettre l'entreposage des véhicules du commerce de location de véhicules routiers opérant au 3637, boulevard Crémazie Est;
 - qu'aucun véhicule en attente de location soit entreposé sur la rue;
 - que le commerce de vente d'articles de déménagement et d'entreposage soit autorisé aux étages en sous-sol ainsi qu'aux étages 1 à 6 uniquement;
 - que les usages «salle de réception» et «salle de réunion» soient autorisés à titre d'usage accessoire à un usage autorisé uniquement en vertu de la réglementation ou du présent projet particulier;
 - d'éliminer les enseignes sur le toit et celle à plat;
 - qu'en plus des objectifs prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, que soient prévus les critères d'évaluation suivants :
 - l'élaboration d'un concept intégré pour les enseignes soit planifié pour l'ensemble du projet;
 - la disposition, le design, les couleurs, les matériaux, les dimensions, le nombre et l'éclairage des enseignes s'intègrent avec l'architecture du bâtiment.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

3. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1171010029

CA17 14 0308

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située aux 7241-7247, rue Boyer. Demande de permis 3001298720.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Quadrex Boyer » préparés par Rouge architecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 août et visant la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements, avec sous-sol et construction hors toit, sur la propriété située au 7241-7247, rue Boyer aux conditions suivantes :

- que les garde-corps en façade soient en fer forgé ou en aluminium soudé;
- que les colonnes de soutien pour le balcon du deuxième étage soient éliminées;
- que les fenêtres de l'élévation arrière de la construction hors toit soient agrandies pour briser la monotonie et bonifier la ventilation naturelle à l'intérieur des lieux;
- qu'aucun élément mécanique ne soit installé en façade et sur le toit de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1171010027

CA17 14 0309

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA16 14 0152 de ce conseil en rapport avec la réfection de la façade du bâtiment situé au 7996, 17^e Avenue. Demande de permis 3001318948.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 préparé par Speros Christopoulos architecte, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 7 août 2017, visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA16 14 0152 de ce conseil en date du 3 mai 2016 en rapport avec la réfection de la façade du bâtiment situé au 7996, 17^e Avenue. Demande de permis numéro 3001318948.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1171385026

CA17 14 0310

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection du parvis de l'Église orthodoxe St-Georges située au 535, rue Jean-Talon Est. Demande de permis 3001319079.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans LA.01 et LA.02 préparés par Ron Williams architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 7 août 2017, visant la réfection du parvis de l'Église orthodoxe St-Georges située au 535, rue Jean-Talon Est à condition que l'escalier soit réalisé en pierre calcaire Saint-Marc. Demande de permis numéro 3001319079.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1171385027

CA17 14 0311

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de 6 étages, avec construction hors toit, en remplacement de l'immeuble situé au 159, rue Jean-Talon Ouest.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A-5, A-201, A-202, A-203, A-301, A-302 préparés par la firme Rocio Architecture en date du 1^{er} août 2017 et estampés par la Direction du développement du territoire en date du 8 août 2017, et ce, dans le cadre du projet de remplacement du bâtiment existant situé au 159, rue Jean-Talon Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1175898019

CA17 14 0312

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA15 14 0039 de ce conseil et visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située au 7994, 17^e Avenue. Demande de permis 3001318926.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par S. Christopoulos, architecte, datés du 28 juin 2017, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 août et à apporter des modifications aux plans approuvés par la résolution CA15 14 0039 de ce conseil et visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située au 7994, 17^e Avenue. Demande de permis 3001318926.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1171010028

CA17 14 0313

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 3 étages, destiné à accueillir 26 nouveaux logements au 3831, rue Villeray. Demande de permis 3001322463.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 4, 9, 10 et 11 préparés par la firme d'architecture Atelier Big City en date du 24 juillet 2017, étampés par la Direction du développement du territoire en date du 8 août 2017, et visant la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages destiné à accueillir 26 logements sur le lot 2 216 521 du cadastre du Québec. Demande de permis 3001322463.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1175898017

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 et 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0314

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du 3831, rue Villeray, de l'obligation de fournir 13 cases de stationnement, tel qu'exigé dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de trois étages. Demande de permis 3001322463.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du lot 2 216 521 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 13 cases de stationnement, tel qu'exigé dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages, destiné à accueillir 26 unités d'habitation. Demande de permis 3001322463;
2. d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1175898018

CA17 14 0315

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de juillet à décembre 2017.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à décembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à décembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à décembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juillet à décembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1173343004

CA17 14 0316

Déposer, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de déposer la liste de tous les contrats octroyés par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$ et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1171766010

Levée de la séance

À 22 h 30, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2017.